

FRANCE-ANTILLES & LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE
LA GUADELOUPE

Organisent un

**CONCOURS DE
DESSIN**

« Dessine-moi un papillon »

Règlement

Article 1 - Objet

Dans le cadre de son prochain salon du livre, FRANCE-ANTILLES en partenariat avec le Rectorat de la Guadeloupe organise un concours de dessins intitulé « Dessine-moi un papillon ». L'objectif pour les élèves est de présenter un papillon par le dessin accompagné d'un texte bref.

Article 2 - Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les enfants du primaire, de la 3^{ème} année de la maternelle au CM2. Les inscriptions sont individuelles ou collectives (par classes). La participation au concours est gratuite.

Article 3 - Format, technique et présentation

3.1. Les dessins devront être réalisés sur papier, orientés en portrait ou en paysage, aux formats suivants :

- A3 (42 x 29,7 cm) pour les œuvres individuelles,
- « raisin » (50 x 70 cm) pour les œuvres collectives.

Les dessins seront accompagnés d'un petit texte de présentation du papillon représenté.

3.2. Toutes les techniques de dessin non informatique (crayons, fusain, pastel, encre...) sont admises. Le collage est accepté pour la catégorie 1.

3.3. Un seul dessin sera présenté par candidat individuel ou par classe.

3.4. La fiche d'accompagnement des productions, jointe au présent règlement, sera collée au dos de chaque dessin présenté. Elle comprend, pour :

- les dessins individuels : nom, prénom, âge, adresse et classe de l'auteur, le nom de son enseignant ainsi que nom et adresse de son école;
- dessins de classes : classe, nom de l'enseignant, nom et adresse de l'école.

3.5. Dessins et fiches de production devront être déposés au service de la DAAC au plus tard le 23 novembre 2015, délai de rigueur :

Rectorat de l'académie de la Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
BP 480
97083 LES ABYMES Cedex

Article 4 - Catégories

Les dessins individuels et collectifs reçus seront répartis en trois catégories :

- Catégorie 1 : grande section de maternelle et CP,
- Catégorie 2 : CE 1 et CE 2,
- Catégorie 3 : CM 1 et CM 2,

Article 5 - Jury et notation

5.1. Le jury du concours se compose :

- de représentants de FRANCE-ANTILLES,
- de représentants du Rectorat,
- de enseignants et pédagogues,
- d'artistes et/ou de scientifiques,

5.2. Ce jury désignera dans chaque catégorie les trois meilleurs dessins (individuels et collectifs confondus).

5.3. Chaque membre du jury notera chacun des dessins ainsi sélectionnés et anonymisées de 0 à 20, selon les deux critères suivants :

- pertinence thématique (sur 10),
- qualité artistique (sur 10).

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenus les notes les plus élevées dans leurs catégories respectives.

En cas d'égalité de notes dans la même catégorie, le jury délibèrera afin de départager les dessins et désigner le vainqueur.

5.4. Le jury est souverain.

Article 6 - Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- octobre 2015 : ouverture du concours,
- 23 novembre 2015 : clôture de la remise des dessins (au Rectorat),
- décembre 2015 : exposition des meilleures productions pendant la Fête de la Science
- 4 décembre 2015 : remise des prix sur le village de la Fête de la Science,

Article 7 - Engagements des participants

Le simple fait de s'inscrire et participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les participants autorisent la reproduction et / ou la diffusion par les organisateurs de leurs noms, images et œuvres par les organisateurs dans le cadre d'actions de communication liées au concours pendant le mois qui suit la fin du concours.

Les organisateurs s'interdisent toute utilisation commerciale des noms, images et œuvres des participants.

Article 8 - Imprévus et cas de force majeure

En tant qu'organisateur, FRANCE-ANTILLES et le Rectorat se réservent le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment le concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent. Une telle annulation ne donne droit à aucune indemnité aux participants.

Les organisateurs se réservent également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation du présent règlement ou en toute situation non prévue par le présent règlement.

FRANCE-ANTILLES & LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE
LA GUADELOUPE

Organisent un

**CONCOURS DE
DESSIN**

« Dessine-moi un papillon »

FICHE DE PRODUCTION

Inscription de l'enfant :

Nom : Prénom :
Age : Adresse :
.....
.....

Nom et adresse de l'école :

Nom de l'école :
Adresse complète :
.....
Téléphone : Fax :
Email :
La classe : Nom du professeur: